

## Accusation de viol commis sur une mineure de 11 ans Les familles tentent d'étouffer l'affaire

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**Contre toute attente, alors que les enquêteurs de la brigade de la Setrag bouclaient la procédure, les tuteurs de la victime ont voulu retirer la plainte préalablement déposée pour faire la lumière sur cette affaire. Ils ignoraient que, en tant que mineure de moins de 15 ans, la petite N. B. K. bénéficie expressément de la protection du procureur de la République.**

**ULRICH** Abaghe Nkizoghe, Gabonais, 25 ans, se trouve actuellement dans les mains de la justice, pour le viol présumé de N. B. K, une gamine de 11 ans. L'intéressé a été déféré le vendredi 9 octobre dernier, devant le parquet de Libreville. Mais l'institution qui reprend à peine officiellement du service, au lendemain de la dernière rentrée judiciaire, a décidé de proroger la garde à vue du mis en cause, en renvoyant son transfèrement à cette semaine. En attendant, il est gardé à

vue à la brigade de Setrag, à Owendo. Selon les enquêteurs, qui se sont saisis du dossier, à la suite d'une plainte formulée par la mère de la victime, les faits se seraient déroulés en septembre dernier à Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Les tuteurs de N. B. K. étaient en déplacement du côté de Bitam pour un deuil. « Dans sa déposition, la victime a relevé que le mis en cause l'a contrainte à des rapports sexuels à quatre reprises. Toute chose qui fait d'ailleurs de sieur Abaghe Nkizoghe le premier homme de l'adolescente, qui était vierge au début de la relation hors-normes », indique d'emblée un officier de police judiciaire (OPJ). D'après l'investigation, c'est sous la menace que le présumé bourreau serait parvenu à faire garder le silence à la gamine. D'autant qu'il aurait confié à N. B. K. qu'il la ferait renvoyer de Franceville pour sa bourgade natale de Bitam, au cas où elle oserait révéler à ses parents un seul mot de ce qui se serait passé entre



Photo : DR

Sieur Abaghe Nkizoghe sera face au juge d'instruction dans les tout prochains jours.

eux. Tant il sait pertinemment que la petite rechigne à retourner dans le Grand nord. Mais Abaghe est loin de s'imaginer qu'il est habité par la malchance. Car, pour raisons professionnelles, les tuteurs partent du Haut-Ogooué pour Owendo dans l'Estuaire, où ils s'établissent. Entretemps, dans la maison, la tante de la victime constate des changements considérables dans la morphologie de cette dernière. Et c'est à la brigade de la Setrag que tout va se savoir. En effet, une fois sur les lieux, la mineure s'arme enfin du courage qui lui manquait jusque-là pour décrire les faits aux enquêteurs dans leurs moindres détails. En présence de Abaghe Nkizoghe! Ses propos sont corroborés par le certificat médical que les policiers vont recevoir, avant de coffrer le mis en cause, à la suite de la confrontation des deux parties. Mais, contre toute attente, quelques jours seulement après avoir déposé une plainte, la tante de la jeune victime

et son conjoint se présentent à nouveau à la brigade, pour la retirer. Motif : les deux tourtereaux seraient confrontés aux pressions des deux familles. La piste d'un arrangement à l'amiable apparaît donc, pensent-elles, la meilleure pour tous. Sauf que ces personnes ignorent que N. B. K. étant une mineure de moins de 15 ans, le viol présumé étant déjà porté à la connaissance du parquet, ne saurait plus être réglé en famille. Considéré comme un crime, cet acte est en effet puni par la loi. Non seulement pour décourager tous ceux qui seraient tentés de faire comme Abaghe, mais aussi pour essayer de réparer, dans une moindre mesure, le préjudice causé à une enfant innocente. Une victime de plus des vices chez les adultes qui gangrènent le pays. Ulrich Abaghe Nkizoghe, qui rejette pour l'heure les accusations portées contre lui, malgré les preuves qui semblent l'accabler, va-t-il maintenir sa version des faits devant le juge ?

### Trafic de stupéfiants

## Léger Essone Ndong pris avec 27 ballots de cannabis



Photo : LBON

Léger Essone Ndong, dans les locaux de l'Oclad, avec entre ses mains la "marchandise" restante.

LBON  
Libreville/Gabon

**LES** enquêteurs de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) soupçonnent Léger Essone Ndong, arrêté le 6 octobre dernier, de faire partie d'un vaste réseau de distribution de chanvre indien. Seules les investigations entamées au lendemain de cette interpellation permettront de confirmer ou pas leurs soupçons. On lui reproche d'exercer le commerce de l'herbe interdite. C'est par le canal d'une personne de bonne volonté que les fins limiers

sont informés de ce qu'un véhicule en provenance de Bitam, dans le Woleu-Ntem, et transportant une cargaison avoisinant deux cents ballots de chanvre indien dissimulés dans les confortés des portières, venait de la livrer à derrière l'Ecole normale supérieure (ENS), dans le premier arrondissement de Libreville. Ainsi, au cours de leurs investigations entamées immédiatement, les policiers découvrent que le lieu de livraison sert réellement au stockage de la marchandise. Une stratégie consistant à brouiller les pistes. Mais leur témérité est telle qu'ils réussissent à mettre

rapidement la main sur le propriétaire des lieux, un militaire. Ce dernier, en raison du code de bonne conduite entre les différents corps, a été mis à disposition du B2. Non sans avoir révélé le nom de Léger Essone Ndong comme étant le véritable destinataire du produit.

Ne se doutant de rien, le présumé dealer se met à l'œuvre et entame les livraisons auprès de ses clients. Les recherches s'intensifient et Léger Essone Ndong finit par tomber dans les filets de la police, quelques heures plus tard. Aussi curieux que cela puisse paraître,

l'homme avait déjà réussi à écouler plus de cent cinquante ballots, correspondant à une valeur marchande de plus de 2 millions 500 000 francs. Seuls 27 ballots sont retrouvés sur lui. Selon une source judiciaire, l'indélicat affirme avoir agi sur instructions

d'un certain Roméo, qui lui aurait demandé de l'aider à écouler la "marchandise" auprès de tierces personnes. Qu'à cela ne tienne : lui et son complice militaire sont déferés devant le parquet de Libreville ce matin. Et ce sera au juge de décider de son sort.

## Préparez votre rentrée avec GESPARC BOSCH

-15%

De remise

Du 5 au 31 octobre

**gasparc**

**BOSCH**

**Valeo**

**SOGAFREE**

LIBREVILLE - ZI Oclad - BP 31 - Tél. : (241) 07 58 28 05 - 07 14 01 58 - 06 40 07 60 - 06 22 55 75  
PORT GENTIL - BP 541 - Tél. : (241) 01 25 02 40 - 04 81 60 99 - 06 00 88 58  
FRANCEVILLE - Tél. : (241) 07 79 53 08 - email : gasparc@groupesogafree.com - www.gesparc.com

Nous construisons l'avenir